

SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE D'AMOS

LE 20 FÉVRIER 2017

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2017;
4. Administration générale :
 - 4.1 Dérogation mineure de Mme Julie Thériault pour le 651, rue des Ormes afin de régulariser l'implantation de certaines constructions;
 - 4.2 Dérogation mineure de M. Michel Dumais et Mme Ginette Ménard pour le 3100, chemin Croteau afin de régulariser l'implantation des bâtiments secondaires et annexes sur la propriété;
 - 4.3 Dérogation mineure de la Résidence Sylrick S.E.N.C. pour le 131, 4^e Avenue Ouest afin de permettre
 - 4.4 Dérogation mineure de M. Gilles Beauregard pour le 821, rue de l'Harricana afin de permettre la subdivision du terrain en deux lots distincts;
 - 4.5 Approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une nouvelle enseigne sur le bâtiment situé au 115, 1^{re} Avenue Est (Voyages Abitibi);
 - 4.6 Approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une nouvelle enseigne sur le bâtiment situé au 67, 1^{re} Avenue Ouest (futur emplacement Lulu-Berlu);
 - 4.7 Approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la rénovation de la façade du bâtiment situé au 232, 1^{re} Avenue Ouest (Coiffure Unik);
 - 4.8 Composition du comité d'analyse en vertu des règlements n^{os} VA-941 et VA-942;
 - 4.9 Approbation d'une grille d'évaluation et de pondération pour l'appel d'offres de la location et l'exploitation du restaurant au Complexe sportif;
 - 4.10 Mandat à WSP Canada inc. pour des services professionnels reliés à la réalisation du suivi environnemental du Lieu d'enfouissement technique pour les années 2017 et 2018;
 - 4.11 Comptes à payer au 31 janvier 2017;
 - 4.12 Modifications de 16 règlements d'emprunt en vertu desquels la Ville doit procéder à la vente d'obligations pour pourvoir à leur financement ou refinancement;
 - 4.13 Émission d'obligations pour un terme plus court que celui prévu dans les 16 règlements d'emprunt faisant l'objet de financement ou de refinancement;

- 4.14 Autorisation de signer une entente spécifique avec la Chambre de commerce et d'industrie du Centre-Abitibi;
- 4.15 Autorisation de signer une entente avec H2O Le Festival;
- 4.16 Autorisation de signer un addenda au contrat de gestion du camping;
- 4.17 Entente entre la Ville d'Amos et l'entreprise Cossette et Perreault construction;
- 4.18 Acceptation d'une offre de services professionnels en architecture de la firme TRAME pour l'aménagement du parc Lions;
- 4.19 Autorisation de présenter au MAMOT la programmation des travaux admissibles dans le Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

5. Procédures :

5.1

6. Dons et subventions :

6.1 ;

7. Informations publiques;

7.1 Statistiques de la construction au 31 janvier 2017;

7.2

8. Période réservée à l'assistance;

9. Levée de la séance.